

Modalités de stockage

Lorsque l'on aborde la question de l'entreposage, que ce soit au niveau international ou au niveau de l'intervention, plusieurs options sont possibles. Certaines options - telles que les partenariats gouvernementaux ou les structures temporaires - sont judicieuses dans des contextes à court terme ou d'urgence, tandis que des solutions d'entreposage plus sophistiquées et plus importantes peuvent nécessiter des investissements à long terme et des ressources substantielles au fil du temps. Voici quelques-unes des solutions proposées aux agences humanitaires.

Entreposage autonome / autogéré - De nombreuses agences humanitaires ayant des stratégies à long terme et des plans d'intervention bien définis choisissent de gérer leurs propres installations d'entreposage de façon permanente. Les solutions autogérées comprennent la propriété d'une structure d'entrepôt entière et du terrain qui l'entoure, la propriété d'une structure d'entrepôt mais la location du terrain sur lequel elle est construite, ou la location ou le leasing d'un entrepôt/entrepôt entier et du terrain qui l'entoure.

Les entrepôts autogérés peuvent apporter un contrôle total à un organisme d'aide, mais ils comportent leurs propres défis :

- Besoin d'identifier et de gérer l'espace physique.
- Identifier, former et gérer le personnel.
- Assumer la plupart ou la totalité des coûts et des risques liés au fonctionnement de l'installation.
- Établir et respecter les politiques d'entreposage et de gestion des stocks.

En raison de la nature de la plupart des contextes humanitaires, les agences ont tendance à posséder ou à exploiter leurs propres installations dans les pays touchés. Dans ce contexte, les agences humanitaires se concentrent sur les entrepôts au niveau du pays et du terrain et élaborent des stratégies en grande partie pour ces entrepôts, en mettant parfois l'accent sur les paramètres opérationnels les plus bas. Les agences peuvent aussi choisir de s'approprier ou d'autogérer des entrepôts régionaux ou internationaux plus importants, mais cela s'accompagne d'une complexité et d'une connaissance opérationnelle accrues.

Commercial - La location d'un espace d'entreposage commercial peut être une option très intéressante pour de nombreuses agences, soit pour des solutions rapides à court terme, soit pour des installations gérées à distance. La location d'un espace commercial présente plusieurs avantages :

- Structures de stockage permanentes déjà construites.
- MHE et équipements de rayonnage/stockage déjà installés.
- Un logiciel de gestion d'entrepôt avancé peut-être déjà en place.
- Les travailleurs des entrepôts sont déjà formés et facilement disponibles.
- Les précautions de sécurité ont déjà été prises.
- Flexibilité.

L'entreposage avec un tiers fournisseur commercial peut varier en fonction du type de contrat ; les agences humanitaires peuvent souhaiter louer un entrepôt entier pour elles-mêmes, ou elles peuvent souhaiter ne payer que pour l'espace physique à l'intérieur d'un entrepôt qu'elles utilisent. La nature de la facturation pour les entrepôts commerciaux varie également selon les contrats, mais les taux suivants sont courants :

- Frais d'entrée et de sortie par palette ou mètre cube.
- Tarif de stockage par jour/semaine/mois, facturé par position de palette occupée ou par

mètre cube.

- Frais d'emballage et d'étiquetage.
- Frais de chargement/déchargement par véhicule.
- Frais mensuels/annuels de sécurité et d'assurance.

L'achat d'un entrepôt - surtout s'il est géré par une grande entreprise internationale - est un bon moyen d'augmenter rapidement l'espace de stockage couvert. Il est utile pour les sites de stockage dans un cadre régional ou international où les employés permanents des organismes d'aide respectifs ne sont pas basés. Les solutions d'entrepôts commerciaux ne sont généralement utiles que dans des contextes plus développés ou dans des zones non sujettes à des troubles civils. Les fournisseurs d'entrepôts commerciaux ne sont pas non plus des humanitaires par nature, et peuvent s'engager dans des activités avec lesquelles les organisations humanitaires sont en désaccord, comme le soutien aux activités militaires. Chacun de ces facteurs doit être pris en compte par les agences qui s'engagent dans une option commerciale.

Installations gouvernementales ou d'état - Les installations gouvernementales ou d'état comprennent toute situation de stockage dans laquelle un état ou un agent agissant au nom de l'état gère une partie ou la totalité d'une installation de stockage. Le stockage dans les installations douanières des ports, des havres, des aéroports et des dépôts de transit transfrontalier sera géré ou dirigé par le gouvernement, et le fret humanitaire passant par ces installations de stockage est assez courant. Certaines organisations humanitaires peuvent choisir de s'associer aux gouvernements locaux et nationaux dans des contextes autres que douaniers ou sécuritaires, en utilisant les stocks du gouvernement et/ou en augmentant la capacité du gouvernement par le biais d'équipements et de formations. Lorsqu'elles établissent des partenariats avec des gouvernements, les agences doivent trouver un équilibre entre les capacités prévues du gouvernement en question et le besoin d'impartialité et de neutralité. Ces décisions sont entièrement à la charge des mandats et des seuils de tolérance des différentes agences qui peuvent choisir de le faire.

Installations de stockage communes ou gérées par des partenaires - certaines agences humanitaires peuvent souhaiter participer à des options de stockage communes ou gérées par des partenaires, telles que celles offertes par les partenaires du groupe logistique sur le terrain ou par le réseau de dépôts des Nations Unies pour les interventions humanitaires dans des lieux régionaux clés et stratégiques. Les agences humanitaires peuvent également souhaiter conclure des accords de stockage entre elles, mais cela nécessite généralement que les agences individuelles concluent des conditions contractuelles sur les risques et les responsabilités de chacune. Les accords de stockage entre partenaires peuvent être extrêmement utiles dans les premiers jours d'une urgence, lorsque l'espace d'entreposage est limité ou que les agences ne sont présentes que pendant quelques jours ou quelques semaines à la fois.

Types d'espaces d'entreposage :

Dans le cadre des différentes modalités de stockage dont disposent les partenaires, chacune de ces installations peut remplir différentes fonctions. Certaines de ces fonctions peuvent inclure :

- **Transit** - pour le stockage temporaire de marchandises destinées à différents endroits et nécessitant un stockage de très courte durée.
- **Prépositionnement** - stock destiné à des situations d'urgence inconnues, qui reste généralement en place pendant de longues périodes avant d'être appelé. Les stocks de ces installations sont généralement conçus dans l'optique d'un stockage à long terme.
- **Stockage sous douane** - pour le stockage de marchandises dont les droits ne sont pas

payés et surtout lorsque les marchandises sont destinées à un autre pays. Les stocks prépositionnés sont souvent conservés dans des entrepôts sous douane pour faciliter l'exportation. Les installations de détention douanière sont généralement cautionnées, mais les entreprises privées peuvent également être certifiées cautionnées.

- **Stockage à ciel ouvert** - stockage à ciel ouvert, généralement dans une zone sécurisée. Pas idéal pour les produits périssables. En cas d'urgence, le stockage à ciel ouvert est parfois la seule alternative.
- **Structures temporaires** - pouvant généralement être établies rapidement dans des zones où il n'existe pas de solutions de stockage permanent régulier. Les structures temporaires peuvent comprendre des tentes ou des unités de stockage mobiles (MSU).